

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DE LA COMMUNE DE RUSTENHART de la séance du 12 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze du mois de novembre 2019 à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date six novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric GIUDICI, Maire.

Etaient présents :

André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Philippe FERREIRA, Frédéric GIUDICI, Béatrice HASSENFRAZ, Sandra HAZEMANN, Mario HEGY, Christian KUHN, Valérie MOUROUGASSIN, Frank PETERSCHMITT, Doris SCHNEIDER.

Absents :

Vincent ANTOINE, Roxane BERNARD, Marc WILDY

Absents excusés :

Absents excusés et procurations :

Jean-François BINTZ donne procuration à Frédéric GIUDICI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
2. Urbanisme : Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLUi après arrêt
3. Construction du groupe scolaire : maîtrise d'ouvrage déléguée : demande de quitus
4. Contrat de maintenance des installations d'éclairage public
5. Divers et informations

Au début de la séance, Mario HEGY et Philippe FERREIRA prennent la parole et demandent à Monsieur le Maire pourquoi la réunion qui précédait le Conseil Municipal de 19H à 20H ce même jour ne faisait pas partie d'un point de l'ordre du jour.

Ils demandent à rajouter un point relatif à cette réunion.

André AMBIEHL évoque la circulation rue des Ecoles qui peut également être un point supplémentaire du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande si un membre du Conseil Municipal s'oppose à un rajout de 2 points à l'ordre du jour.

L'ensemble des membres présents approuve les 2 points à rajouter.

Le point numéro 5 devient le compte rendu de la réunion à la préfecture le 31 octobre.
Le point numéro 6 sera la circulation rue des Ecoles.
Le point numéro 7 devient divers et informations.

1. Approbations du compte rendu de la séance précédente **Séance du 30 septembre 2019**

Le procès-verbal de la réunion précédente a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Mario HEGY et Philippe FERREIRA désirent que figurent les noms des personnes qui se sont abstenues et opposées au point N°3 Impôts et taxes du CM du 30 septembre 2019.

a. Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 13 octobre 2011 fixant un taux de 4 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR, 1 ABSTENTION Sandra HAZEMANN et 1 voix CONTRE Christian KUHN.

de porter le taux à 5% sur l'ensemble du territoire communal ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.
Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

b. Taxes foncières sur les propriétés bâties

Suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992.

Il précise que la délibération peut toutefois supprimer ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR, 1 ABSTENTION Sandra HAZEMANN et 1 voix CONTRE Christian KUHN.

de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne :

- tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 1992 ;

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

b.Tarif périscolaire rentrée septembre 2020

Monsieur le Maire présente la convention accueil de loisirs sans hébergement à RUSTENHART.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 8 voix POUR, 3 ABSTENTIONS : Mario HEGY, Vincent ANTOINE et Philippe FERREIRA et 1 voix CONTRE : Sandra HAZEMANN, la convention accueil de loisirs sans hébergement à RUSTENHART.

Mario HEGY et Philippe FERREIRA font savoir qu'ils n'ont pas d'informations détaillées sur les analyses financières de la commune. Monsieur le Maire confirme qu'il en informera les Conseil Municipal dès réception.

Après en avoir délibéré, 4 personnes sont POUR : Gervais BELLICAM, Frédéric GIUDICI, Jean-François BINTZ et Doris SCHNEIDER, 5 personnes s'abstiennent : Valérie MOUROUGASSIN, Béatrice HASSENFRAZ, Frank PETERSCHMITT, André AMBIEHL et Christian KUHN, 3 personnes sont CONTRE : Mario HEGY, Sandra HAZEMANN et Philippe FERREIRA. Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2019 est approuvé.

2. Urbanisme : Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLUi après arrêt

Rapporteur : M. Frédéric GIUDICI, Maire.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification qui définit un projet de territoire et détermine en conséquence les règles générales d'utilisation des sols.

Il comprend un rapport de présentation (plusieurs tomes), un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), un règlement écrit et graphique ainsi que des annexes.

Les études concernant l'élaboration du PLUi ont été engagées depuis 2016, et ont permis de définir un projet de territoire cohérent qui s'appuie sur la prise en compte du Schéma de Cohérence Territoriale Colmar-Rhin-Vosges.

Le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté son projet de PLUi le 28 octobre 2019.

Ainsi, comme le prévoit la procédure d'élaboration et notamment l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, après arrêt du PLUi par le Conseil Communautaire, les conseils municipaux sont saisis dans le cadre de la consultation officielle sur le projet de PLUi arrêté. En cas d'avis défavorable d'une commune membre sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, le conseil communautaire devra délibérer à nouveau et arrêter le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

M. le Maire présente au conseil les documents du PLU intercommunal concernant la commune tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil Communautaire le 28 octobre 2019 : règlement écrit, règlement graphique (zonage) et Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP).

Le Conseil Municipal,

VU le code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Essor du Rhin du 21 décembre 2015 et la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Pays de Brisach du 5 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi sur leur territoire et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

- VU** la délibération du Conseil de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach du 27 mars 2017 décidant de fusionner les procédures d'élaboration du PLUi Essor du Rhin et du PLUi Pays de Brisach, le PLUi issu de cette fusion couvrant l'intégralité du périmètre de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach ; précisant les modifications aux objectifs définis dans les deux délibérations initiales et précisant les modalités de la concertation complémentaires prévues avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;
- VU** le débat en Conseil Communautaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui s'est tenu le 11 mars 2019 ;
- VU** les différents débats sur le PADD dans les conseils municipaux des communes membres concernées par le projet de PLUi en date du : 11/02/2019 à ALGOLSHEIM, 26/02/2019 à APPENWIHR, 28/02/2019 à ARTZENHEIM, 04/02/2019 à BALGAU, 21/02/2019 à BALTZENHEIM, 12/02/2019 à BIESHEIM, 07/02/2019 à BLODELSHEIM, 07/02/2019 à DESSENHEIM, 15/02/2019 à DURRENENTZEN, 12/03/2019 à FESSENHEIM, 04/03/2019 à GEISWASSER, 28/02/2019 à HEITEREN, 23/02/2019 à HETTENSCHLAG, 28/02/2019 à HIRTZFELDEN, 28/02/2019 à KUNHEIM, 12/02/2019 à LOGELHEIM, 28/02/2019 à MUNCHHOUSE, 22/02/2019 à NAMBSHEIM, 13/02/2019 à NEUF-BRISACH, 15/02/2019 à OBERSAASHEIM, 21/02/2019 à ROGGENHOUSE, 12/02/2019 à RUMERSHEIM-LE-HAUT, 05/02/2019 à RUSTENHART, 08/02/2019 à URSCHENHEIM, 26/02/2019 à VOGELGRUN, 31/01/2019 à VOLGELSHEIM, 21/02/2019 à WECKOLSHEIM, 28/02/2019 à WIDENSOLEN, 05/03/2019 à WOLFGANTZEN.
- VU** les réunions avec les personnes publiques associées les 6 juillet 2017, 24 janvier 2019 et 3 octobre 2019 sur le projet de PLUi ;
- VU** la concertation avec le public qui s'est déroulée jusqu'à l'arrêt du PLUi ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach du 28 octobre 2019 qui tire le bilan de la concertation et arrête le projet de PLUi ;

André AMBIEHL fait savoir qu'il manque des zones répertoriées (la zone AB), la zone 3AU dans le PLUi n'existe plus (le Maire). Avec le PLUi, on fait marche arrière. Au-dessus, on décide et on doit prendre et accepter. Philippe FERREIRA dit, c'est antidémocratique, on vole quelque chose qui a de la valeur et ensuite elle est dépréciée. Les personnes (70%) n'ont pas vu l'impact que ça allait avoir.

En 2007, le PLU a été voté pour 30 ans.

Monsieur le Maire fait remarquer que tous les permis de construire seront signés tant qu'il y aura le PLU.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents du conseil municipal

Emet un avis défavorable au projet de PLUi arrêté sur le règlement écrit et graphique et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) concernant la commune.

3. Construction du groupe scolaire : maîtrise d'ouvrage déléguée : demande de quitus

Rapporteur : M. Frédéric GIUDICI, Maire.

La communauté de communes Essor du Rhin avait été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de construction d'un groupe scolaire à Rustenhart.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées & recettes encaissées.

Afin de se voir libérer de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach sollicite le quitus de la commune, maître d'ouvrage, en vue de la remise des ouvrages conformément à l'article 7 de la convention de mandat du 03 mars 2011.

Le coût de l'opération s'est élevé à **2.207.554,26 €**

Suite à l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Arrête le coût de l'opération tel que présenté ;**
- **Donne le quitus à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach ;**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces y relatives.**

4. Contrat de maintenance des installations d'éclairage public

Christian KUHN employé chez VIALIS sort de la salle du conseil, le temps de la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le contrat de maintenance des installations d'éclairage public qui propose un tarif légèrement moins élevé que celui de 2018.

Après le vote, Christian KUHN revient dans la salle du conseil.

5. Compte-rendu de la réunion à la préfecture

Philippe FERREIRA et Mario HEGY demandent pour quelle raison le maire ne les a pas conviés à cette réunion en Préfecture, suite à leurs demandes d'y participer.

A plusieurs reprises, ils disent qu'ils n'ont de réponse du maire pour assister à ce rendez-vous.

Monsieur le Maire était accompagné par Monsieur GRADOZ, habitant la commune, directeur financier dans une collectivité territoriale dont la présence a été approuvée par les services préfectoraux.

Philippe FERREIRA pense qu'il fallait prendre un membre du conseil municipal, de la commission des finances. Selon lui, le Maire est irrespectueux envers les membres du Conseil Municipal.

Philippe FERREIRA indique que le Maire aurait dû être accompagné d'une personne qui a la mémoire du village, à l'instar de Mario HEGY.

M. le Maire précise qu'il privilégiait d'être accompagné d'un professionnel des finances et non par quelqu'un qui n'a pas suivi les préconisations faites en 2015.

Mario HEGY, en tant qu'ancien maire, ne se satisfait pas de cette réponse.

Dorénavant, Mario HEGY, ne croit plus aux paroles et exige des écrits.

Monsieur Le Maire annonce que le compte-rendu de la préfecture nous sera adressé dès réception ainsi que celui de 2015.

Philippe FERREIRA conclut que la préfecture ne favorise pas à l'endettement, ne donne pas de subventions, mais ne s'oppose pas à l'investissement.

Il pointe l'incohérence de la réponse de la préfecture.

Mario HEGY dit : « on est là pour défendre nos intérêts à la Préfecture ».

6. Circulation rue des Ecoles

André AMBIEHL fait remarquer que des automobilistes prennent le sens interdit dans la rue des Ecoles.

Doris SCHNEIDER affirme que le panneau est mal placé et n'est pas visible depuis la rue du 6 février.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents du conseil municipal, confirme qu'il faut prévoir de rajouter un panneau amovible près du massif en béton.

7. DIVERS

- Compte-rendu du conseil d'école du vendredi 8 novembre

Lors du conseil d'école, un décalage de 5 min pour la sortie, a été demandé par un parent délégué, pour les familles qui ont un enfant au groupe scolaire et un autre dans l'ancienne école.

Deux familles sont concernées. Mme SCHELCHER a estimé que cela n'est pas utile et la proposition n'a pas été retenue. Les parents délégués n'ont pas insisté sur cette demande.

M. Mario HEGY reproche au Maire de ne pas avoir exigé ce décalage.

M. le Maire précise que ce n'était pas son rôle d'appuyer cette demande alors que même les parents délégués n'ont pas insisté.

Les enfants inscrits au périscolaire à 16H sont cherchés par le personnel du périscolaire et ceux qui ont soutien après 16H seront emmenés par Madame DUTILLEUL vers 16H15 – 16H20 au périscolaire. Elle sera rémunérée par le Foyer Club d'Alsace.

- Périscolaire : 36 places prises en septembre

Suite au changement de destination des pièces d'accueil, la capacité est passée à 38.

M. le Maire rappelle que les enfants prioritaires sont ceux habitant la commune, ceux dont les parents ont déposé un permis de construire, ainsi que 2 familles ayant évitées la fermeture de classe en 2015.

Philippe FERREIRA demande qu'une exception soit faite pour une famille ayant quitté le village et qui souhaite s'y réinstaller. Pour l'heure, leur enfant est scolarisé à Rustenhart et accueilli au périscolaire.

M. le Maire répond qu'il ne veut pas faire d'exception.

Philippe FERREIRA rétorque que c'est de l'autocratie de la part du Maire et qu'il mettra dans ce cas-là, le nom de la famille concernée sur sa boîte aux lettres.

Philippe FERREIRA et Mario HEGY reprochent au Maire d'avoir augmenté la capacité d'accueil du périscolaire par rapport à la situation de l'école. Le Maire a répondu que cette augmentation a favorisé l'ouverture de la 4^{ème} classe.

- Urbanisme : projet de création de deux bassins de stockage.

De la mélasse (restes de betteraves sucrières) considérée comme un engrais serait répandu dans deux bassins de stockage fermés (2 poches de 2500m3).

Le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet d'implantation pour cause de nuisances olfactives. M. le Maire précise qu'il suivra cet avis.

- Le contrat de l'agent communal remplaçant l'agent en arrêt maladie se termine jeudi 14 novembre et ne sera pas renouvelé. L'agent en arrêt de travail l'est toujours jusqu'au 30 novembre.

- Doris SCHNEIDER pense que l'agent communal ne peut pas faire certains travaux d'entretien tout seul. Il y a probablement des travaux à faire à deux durant la période hivernale (peindre ralentisseurs au niveau du groupe scolaire).

- Un trou a été signalé sur le tableau d'affichage du Rheinfelderhof.

- Le logement du 1^{er} étage à l'ancien presbytère sera en principe libéré le 15 février prochain.

- La déchetterie (déchets verts) fermera jusqu'au printemps à compter du 1^{er} décembre prochain.
- Monsieur André AMBIEHL signale des stationnements gênants et dangereux jusqu'à 6 voitures rue Principale près de l'ancien commerce ALI BABA.
- Philippe FERREIRA propose de créer des commissions pour discuter, faire des études et présenter des projets. Il désire que les décisions soient prises ensemble.
- Des dégradations ont été constatées au groupe scolaire. (2 trous faits avec des mégots de cigarettes). Des crottes de chien se trouvent aux abords de l'école, ainsi que des mégots de cigarettes et doivent être ramassés par les agents communaux. Des oeufs ont été lancés sur les murs du groupe scolaire ainsi que sur les murs de la mairie.
- Christian KUHN propose de mettre des caméras.
- Le remplacement de la coccinelle au groupe scolaire est prévu la dernière semaine de novembre.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
2. Urbanisme : Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLUi après arrêt
3. Construction du groupe scolaire : maîtrise d'ouvrage déléguée : demande de quitus
4. Contrat de maintenance des installations d'éclairage public
5. Divers et informations

Tableau des signatures pour approbation du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal de Rustenhart – Séance du 12 novembre 2019

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
SCHNEIDER Doris	1 ^{ère} adjointe au Maire		
BELLICAM Gervais	2 ^{ème} adjoint au Maire		
MOUROUGASSIN Valérie	3 ^{ème} adjointe au Maire		
AMBIEHL André	Conseiller		
ANTOINE Vincent	Conseiller	ABSENT	
BERNARD Roxane	Conseillère	ABSENTE	
BINTZ Jean-François	Conseiller	ABSENT EXCUSE	GIUDICI Frédéric
FERREIRA Philippe	Conseiller		
HASSENFRAZ Béatrice	Conseillère		
HAZEMANN Sandra	Conseillère		
HEGY Mario	Conseiller		
KUHN Christian	Conseiller		
PETERSCHMITT Frank	Conseiller		
WILDY Marc	Conseiller	ABSENT	